
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 22 mars



Contact presse

- ARS : 06.39.25.23.30 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

- Préfecture : 06 39 69 00 31 - communication@mayotte.pref.gouv.fr

Coronavirus COVID-19 2 nouveaux cas confirmés à Mayotte : 11 au total

Le Préfet de Mayotte et la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte confirment que 2 nouveaux cas de coronavirus COVID-19 ont été identifiés à Mayotte, portant désormais à 11 le nombre total de cas. Sur ces 11 cas, 6 sont importés et 2 personnes ont été contaminées à Mayotte par contact avec des personnes déjà porteuses du virus. La recherche patiente et exhaustive des contacts se poursuit dans 3 cas, pour identifier le ou les contacts possiblement contaminants.

Le Préfet de Mayotte et la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte rappellent qu'il n'existe aujourd'hui ni vaccin ni médicament pour éviter la contamination ; et que la seule façon efficace de se protéger et de protéger les autres est de réduire les contacts entre les personnes, y compris au sein d'une même famille, et de respecter les « gestes barrière » :

- **Se tenir à plus d'1,5 m les uns des autres ;**
- Se laver les mains régulièrement à l'eau et au savon
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Ne pas cracher par terre
- Ne pas serrer la main, ne pas faire la bise

Il est donc demandé à chacun, dans un souci de protection des membres les plus faibles de la communauté, de **respecter strictement les mesures de confinement** et de limiter plus sérieusement les déplacements.

Afin de garantir la santé de tous et la sécurité de chacun, le préfet de Mayotte a signé hier un arrêté préfectoral portant interdiction de tout accès aux plages du littoral et plans d'eau intérieurs ainsi qu'aux sentiers, chemins, qui y donnent.

Le numéro vert local est accessible tous les jours, week-end compris, de 8h à 18h au 0 801 90 24 15 pour toute information non médicale (appel gratuit).

L'ARS vous diffuse le point de situation chaque jour entre 8h et 9h.